

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 59 (1908)
Heft: 1

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fribourg. Le Grand Conseil a désigné M. *Barras*, inspecteur forestier de la Gruyère, pour remplacer M. Niquille aux fonctions d'inspecteur forestier cantonal. M. *Barras* est un homme jeune et actif, d'un caractère facile et qui saura pleinement mériter la confiance que l'on met en lui. Nous lui adressons nos sincères félicitations et lui souhaitons bon succès dans sa nouvelle carrière.

M. A. Rémy, expert forestier à Bulle, remplace M. *Barras* au poste d'inspecteur forestier de l'arrondissement de la Gruyère.

Grisons. M. Rimathé, Louis, inspecteur forestier du X^e arrondissement à Schuls est décédé récemment à l'âge de 75 ans. La place, dont nous disposons, ne nous permet pas de publier aujourd'hui un article nécrologique reçu au dernier moment. Nous l'utiliserons bien volontiers dans notre prochain numéro.

Argovie. Nous apprenons la démission de M. Meisel, inspecteur des forêts de la ville d'Aarau. Le démissionnaire est un des doyens du corps forestier. Né en 1829, il entra en 1853 au service forestier et depuis 1863 il dirigea les forêts de sa ville natale. Tous nos vœux l'accompagnent dans sa retraite.



Bibliographie

Ouvrages reçus.

E. Cardot: **Manuel de l'arbre pour l'enseignement sylvo-pastoral dans les écoles.** Paris. Touring-Club de France. 1907.

Voici un livre peu banal, sa couverture est le miroir de son contenu et tout sylviculteur passionné de l'arbre saura l'apprécier à sa juste valeur.

Ce „Manuel de l'arbre“ nous est offert par le Touring-Club de France, cette puissance née d'hier, qui est en train de révéler aux Français les merveilles naturelles et surtout les ressources de leur beau pays. Le „Manuel de l'arbre“ est un ouvrage de vulgarisation forestière, édité par la grande association sportive avec l'appui des Ministères de l'Agriculture et de l'Instruction publique. Son auteur est M. l'Inspecteur des eaux et forêts, Emile Cardot, bien connu par des importants travaux sur le reboisement et les améliorations pastorales.

La commission des pelouses et forêts du Touring-Club s'occupe spécialement de faire connaître aux excursionnistes toujours plus nombreux les charmes de la forêt et l'attrait de la montagne. Elle s'est émue des effets désastreux produits dans la région alpestre par les déboisements exagérés et les abus du parcours des chèvres et des moutons. Avec l'appui des deux Ministères intéressés elle a reconnu que l'un des moyens les plus propres à remédier au mal, était de provoquer d'une extrémité à l'autre du pays un grand mouvement populaire.

Cette initiative a pour but d'attirer l'attention du peuple, d'une part, sur la valeur économique et esthétique de l'arbre, et de l'autre, sur l'importance

qu'il y a à conserver et à développer les forêts, tout en restaurant les montagnes et en réglementant la culture pastorale et le cours des torrents.

Les sylviculteurs français ont déjà fait beaucoup durant les cinquante dernières années pour remédier au fléau qui a dévasté et dévaste encore les hautes Alpes et les autres régions montagneuses. Mais le gouvernement ne peut tout réformer, il faut éclairer l'opinion publique, et par un enseignement approprié et méthodique, prouver aux habitants que „le Salut de la montagne et de la plaine est dans le reboisement“, comme l'a dit Onésime Reclus.

L'auteur et les promoteurs de cette œuvre d'éducation forestière ont réalisé que des conférences et d'autres démonstrations destinées à éclairer seulement propriétaires et autorités communales ne suffisaient pas.

Il faut agir sur la jeunesse et former une génération d'avenir ayant conscience de la richesse sylvo-pastorale d'un pays. Certes, de tous côtés, et surtout dans la région jurassienne, cette œuvre d'instruction forestière a déjà débuté sous l'impulsions de certains agents forestiers et des autorités scolaires.

Il s'agit maintenant d'étendre ce mouvement un peu partout et de faire saisir, surtout à l'enfant de la montagne, l'importance de la végétation ligneuse en lui démontrant de quelle façon la culture raisonnée de l'arbre peut devenir le salut de son pays natal.

„J'ai semé, les générations futures récolteront“, a dit Philippe Cardot, le père de l'auteur. Ces paroles ont été placées en tête de la préface du „Manuel de l'arbre“, ouvrage in-quarto de 93 pages, édité par le Touring-Club lui-même et agrémenté de riches illustrations photographiques. Ce livre est offert au public au prix dérisoire d'un franc cinquante, et sa couverture, ornée d'un véritable tableau, dénote bien du sens artistique que les éditeurs ont su donner à leur œuvre.

L'ouvrage de M. Cardot est divisé en cinq parties : 1. *L'arbre*, 2. *La forêt*, 3. *La montagne et les cours d'eau*, 4. *La Restauration des montagnes*, 5. *Résumé général et applications pratiques*, suivies d'un appendice comprenant des paroles et poésies inspirant l'amour et l'intérêt pour les forêts. Chacune de ces parties est complétée par un questionnaire résumant le sujet traité. L'instituteur peut ainsi inculquer à l'enfant le respect de l'arbre, tout en lui démontrant l'importance des bois et la ressource financière que constitue un peuplement forestier. L'auteur envisage toutes les manifestations de la vie de la forêt et donne un aperçu clair et concis des différentes branches de la sylviculture, sans toutefois entrer dans trop de détails.

A notre avis, le mérite de ce livre est tout entier concentré dans la superbe autotypie de la page 84 représentant un peuplement d'épicéa dont les troncs élancés révèlent une puissance végétative peu ordinaire. Ce tableau est l'image de la caisse d'épargne la plus avantageuse, car celle-ci laisse une grande latitude de jouissance à son propriétaire, tout en lui procurant un intérêt plus sûr et en tout cas aussi élevé que la plupart des placements industriels ou financiers. Ce capital peut être constitué presque sans frais par le propriétaire de quelques hectares de terrain peu productif, à la condition que le sol ne soit pas trop stérile et situé à une altitude moyenne.

Ce livre étant destiné à constituer le canevas de l'enseignement sylvo-pastoral dans les écoles, nous regrettons un peu que la question de la protection des animaux sauvages n'ait pas été envisagée, et en particulier celle du gibier à poil et à plume dont la conservation et la propagation sont intimement liées à la vie des bois. La gent écolière est, en général, déjà trop portée à la destruction de tout animal vivant librement dans la nature. Il nous paraît donc que dans cet ouvrage d'éducation rurale l'on aurait pu insister en particulier sur l'utilité et le charme des oiseaux. Le vrai sylviculteur, épris de son métier, aime à voir la forêt habitée. En outre, le devoir des habitants d'une contrée est de protéger le plus possible les animaux inoffensifs et utiles à l'agriculture, ainsi que ceux qui peuvent servir à l'alimentation. Ces derniers ne trouvent l'abri, l'isolement et parfois la nourriture que sous le couvert des bois.

C'est là une simple remarque que nous nous permettons de faire et qui ne saurait enlever quoi que ce soit au grand mérite du „Manuel de l'arbre“. Nous estimons qu'aucun ouvrage précédemment publié en France sur la question forestière, n'aura eu un pareil retentissement et n'avancera autant la question de la reconstitution des montagnes et de la production ligneuse.*

Nous voudrions voir le livre de M. Cardot traduit en allemand et nous sommes certain que sa diffusion en Suisse et dans la région montagneuse de l'Allemagne et de l'Autriche serait assurée d'un plein succès. *A. Barbey.*

Cours de droit forestier, par *Ch. Guyot*, directeur et professeur de Droit à l'École nationale des Eaux et Forêts, Nancy. Tome premier: Propriété forestière et régime forestier; administration des eaux et forêts; droit pénal forestier. Un volume in-8^o carré de XIV—708 pages. Broché 15 fr. Chez Lucien Laveur, éditeur, 13, rue des Saints-Pères, Paris.

Nul n'était mieux qualifié que M. Guyot pour nous donner cet ouvrage. Docteur en droit, professeur de droit à l'École forestière depuis 34 ans, chargé de la rédaction des articles relatifs aux forêts dans le Répertoire général alphabétique du droit français, directeur du Bulletin de législation et de jurisprudence forestières publié par la Revue des Eaux et Forêts, il possède une expérience et une compétence vraiment uniques. Ajoutons à cela son talent d'écrivain qui se traduit dans un style dont la clarté et la concision sont les qualités maîtresses.

La portée de ce livre est beaucoup plus générale que celle d'un recueil de leçons destinées à des débutants dans la carrière forestière. Ce cours est, en réalité, un exposé méthodique et très complet de la législation et de la jurisprudence forestières qui sera aussi utile aux magistrats, aux administrateurs, aux propriétaires de bois qu'aux agents de l'administration forestière.

Le tome premier est divisé en trois livres :

Le livre I^{er}, après avoir donné des notions générales sur la propriété forestière et les sources de la législation qui régit les forêts, traite du Régime forestier et expose l'organisation de l'Administration forestière, les droits et

* Certes nous souscrivons en entier aux éloges décernés à l'ouvrage de M. Cardot. Mais nous ne saurions accepter une pareille affirmation, sans être injuste à l'égard des hommes éminents qui, depuis fort longtemps déjà, ont si vaillamment défendu cette cause.

devoirs de ses agents et préposés, leur recrutement, leur organisation militaire et les dispositions qui fixent leurs traitements et leurs pensions de retraite. Il se termine par un chapitre où les mêmes sujets sont étudiés dans leurs applications à l'Algérie et aux autres colonies et protectorats.

Les livres II et III sont consacrés au droit forestier. Fidèle à son système de traiter les questions avec netteté et précision, sans encombrer son exposé d'exceptions et de parenthèses, M. Guyot examine d'abord le droit pénal forestier dans les dispositions relatives aux forêts domaniales de France d'abord, puis ensuite des colonies. C'est l'objet du livre II qui ne comprend pas moins de 472 pages réparties en 9 chapitres : 1° Notions historiques. Caractères généraux des infractions forestières ; 2° Recherche et constatation des infractions ; 3° Preuves ; 4° Poursuites ; 5° Condamnations ; 6° Voies de recours contre les jugements ; 7° Exécution des jugements ; 8° Délits forestiers ; 9° Droit pénal forestier de l'Algérie et des colonies.

Le livre III peut ensuite se borner à deux chapitres exposant les modifications que subit le droit pénal lorsqu'il s'agit des forêts communales et d'établissements publics ou des forêts des particuliers. Le chapitre concernant les forêts communales et d'établissements publics est très court, puisque la soumission de ces forêts au Régime forestier les assimile aux forêts domaniales pour la surveillance, la constatation des délits et les poursuites. Quant au chapitre relatif aux forêts des particuliers, il comporte d'assez longs développements d'un grand intérêt et d'une incontestable utilité pour les propriétaires ou les gérants des bois particuliers qui, trop souvent sont peu au courant de l'étendue et de la limite de leurs droits et des moyens de les faire triompher.

Il me paraît presque inutile d'ajouter que, dans ses explications, M. Guyot ne s'appuie pas seulement sur sa science personnelle, mais qu'il invoque à la fois les opinions des auteurs qui font autorité et la jurisprudence la plus récente. Il n'a pas cru devoir reproduire in-extenso les jugements et arrêts, comme l'avait fait Meaume ; il a évité ainsi de grossir considérablement son ouvrage. Mais ceux qui auraient quelque doute à éclaircir et voudraient lire le texte même des décisions judiciaires les trouveront facilement dans les recueils où elles ont été publiées, grâce aux indications données pour chacune d'elles.

L'ensemble des matières embrassées par M. Guyot exigera la publication d'un second et peut-être d'un troisième volume. Il est fort à désirer qu'ils puissent se succéder d'année en année, car tous ceux qui auront lu le premier volume les attendront avec impatience.

Arboriculture générale. Les pépinières fruitières et d'ornement. Taille et culture des arbres fruitiers. Par *Armand Gravier*, attaché au Ministère de l'Agriculture, officier d'académie, chevalier du mérite agricole. Un vol. in-16 de VIII—204 pages. Broché frs. 2. Lucien Laveur, éditeur, 13, rue des Saint-Pères, Paris.

Partout jadis, en des temps pas très éloignés de nous, le paysan conservait les anciennes cultures léguées de père en fils, il ne sortait pas du sillon creusé par les aïeux, il vivait loin des lumières, des rumeurs et du luxe des grandes villes, heureux de son isolement qui le mettait à l'abri des

progrès, des idées nouvelles, pour lui, source de dépenses venant infailliblement grever son maigre budget de travailleur des champs.

Mais en notre siècle de vapeur et d'électricité, de vie intense, d'acharnée concurrence et de surproduction, les distances ont disparu, les pays se sont rapprochés et de ces profonds changements dans la société moderne est née la nécessité pour les agriculteurs, *de modifier l'importance, voire même la nature de leurs cultures*, nécessité chaque jour plus grande, plus impérieuse. Nos cultivateurs, dans certaines régions, ne doivent donc plus hésiter à transformer leur façon de faire, à réserver différentes parcelles de leur patrimoine primitivement emblavées en céréales ou en plantes de grande culture, à des cultures spéciales, rémunératrices et de vente assurée, telles que maraîchère, florale et arboricole.

La profession de pépiniériste est une des moins encombrées étant des moins connues; dans cet ouvrage, l'auteur met à la portée de tous les données, les renseignements principaux théoriques et pratiques indispensable à la création d'une pépinière et à la culture des arbres fruitiers, forestiers et d'ornement.

Mitteilungen der Schweizer. Zentralanstalt für das forstliche Versuchswesen. Herausgegeben vom Vorstande derselben. *Arnold Engler*, Prof. am Polytechnikum in Zürich. IV. Band. Mit einer Karte der Schweiz und 7 lithograph. Tafeln. Chez Fäsi et Beer, éditeurs à Zurich.

Nous reviendrons sur cet ouvrage, dans notre prochain numéro.



Mercuriale des bois.

Classification.

Résineux. Longs bois.

		Longueur	Diamètre		Sectionné de façon à avoir	
		minimum	minimum à 18 m de longueur	30 cm.	au petit bout un diamètre	minimum de . . .
I ^{re} cl.	Bois de sciage.	18 m.	18 m	"	22 cm.	22 cm.
II ^e	"	id.	18 m	"	17 cm.	17 cm.
III ^e	Bois de construction	id.	16 m	"	14 cm.	14 cm.
IV ^e	"	id.	8 m	"	12 cm.	12 cm.
V ^e	Etais de mines etc.	id.	8 m	"	au dessous de 14 cm, mais avec un diamètre au dessus de 14 cm. à 1 m du gros bout.	

Résineux. Billes.

I ^{re} cl.	Diamètre moyen de 40 cm ou plus.	Diamètre minimum au gros bout 18 cm.	Qualité : Sp. = Choix spécial (bois de premier choix, de qualité supérieure et destinés à certains usages: bois de fente, de résonance, etc.)
II ^e	"	30—39 cm.	a) Beau bois de sciage (billes droites et lisses, presque sans nœuds, ni poches.)
III ^e	"	29 cm au moins.	b) Bois de sciage de moindre valeur.

Feuillus. Longs bois et billes.

I ^{re} cl.	Diamètre mesuré au milieu	60 cm ou plus;	
II ^e	"	50—59 cm;	
III ^e	"	40—49 cm;	Qualité: a) supérieure b) inférieure
IV ^e	"	30—39 cm;	
V ^e	"	29 cm ou moins.	